

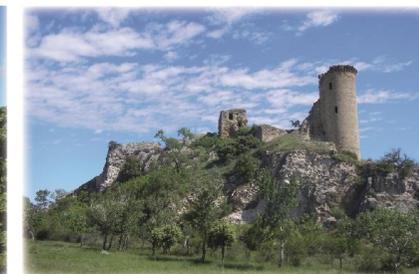
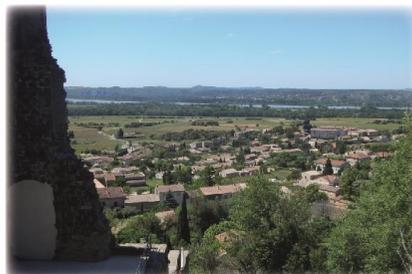
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Châteauneuf-du-Pape

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Pièce n°6 - Bilan de la concertation avec synthèse des observations et propositions formulées par le public



Sommaire

| | |
|--|-----------|
| PRÉAMBULE | 4 |
| <i>I. L'obligation de concertation dans le Plan Local d'Urbanisme</i> | <i>5</i> |
| <i>II. La concertation dans le cadre de l'élaboration du PLU</i> | <i>6</i> |
| <i>III. Les moyens d'information</i> | <i>7</i> |
| 1. Information via le site internet..... | 7 |
| 2. Information via les réseaux sociaux..... | 8 |
| 3. Articles parus dans la presse locale..... | 9 |
| 4. Informations diffusées par voie d'affichage et de courriel | 10 |
| 5. L'information par exposition publique | 11 |
| <i>IV. les moyens d'expression</i> | <i>12</i> |
| 1. Le registre de la concertation et les courriers..... | 12 |
| 2. Les réunions publiques..... | 12 |
| <i>V. Synthèse thématique des remarques, débats et analyses au regard du plu</i> | <i>13</i> |
| 1. Les principales problématiques évoquées..... | 13 |
| <i>VI. Bilan de la concertation</i> | <i>15</i> |
| ANNEXES | 16 |

Préambule

I. L'obligation de concertation dans le Plan Local d'Urbanisme

La loi Solidarité et Renouveau Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la concertation du public pendant l'élaboration du projet de PLU.

Le code de l'urbanisme fait obligation pour les personnes publiques ayant l'initiative d'opérations d'aménagement, d'organiser, le plus en amont possible des procédures administratives, la concertation dans des conditions fixées en accord avec les communes afin d'associer "pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées".

A l'arrêt du PLU, le bilan de la concertation est présenté devant le Conseil Municipal. Le bilan énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, et relate d'une part, les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part, les analyses au regard du projet global de la commune.

Les articles L. 103-2, L. 103-3, L. 103-4 et L. 103-6 du Code de l'urbanisme

Créés par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015.

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, l'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme [...]

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par l'autorité administrative compétente de l'État lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'État, l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente [...].

A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L. 103-3 en arrête le bilan. Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »

II. La concertation dans le cadre de l'élaboration du PLU

Dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Châteauneuf-du-Pape, la concertation a été mise en œuvre afin d'associer pendant toute la durée d'élaboration du projet les habitants, les associations locales, les administrations et les autres personnes concernées, conformément aux modalités définies par la délibération du Conseil municipal du 10 décembre 2014 :

- 1/ une information dispensée de manière régulière à partir de publications dans la presse municipale et sur le site internet de la ville ;
- 2/ L'ouverture d'un registre d'avis et de conseil consultable et disponible aux heures habituelles d'ouverture de la mairie permettant à chaque habitant de s'exprimer ;
- 3/ Une mise à disposition de documents de synthèses permettant une bonne appréhension des principales étapes d'élaboration du PLU ;
- 4/ Une mobilisation active de la population au moyen d'au moins 2 réunions publiques avant l'arrêt du projet par le conseil municipal.

Ainsi, entre décembre 2014 et mars 2017, un dispositif d'information et d'échanges reposant sur les outils suivants a été mis en œuvre :

- des annonces relatives au projet de PLU sur le site internet et la page facebook de la commune ;
- des encarts et avis parus dans la presse locale ;
- des documents de synthèse consultables au service urbanisme ;
- une exposition publique en Mairie ;
- la mise à disposition d'un registre de concertation en Mairie ;
- deux réunions publiques aux différentes étapes d'élaboration du PLU .

III. Les moyens d'information

La commune de Châteauneuf-du-Pape a mobilisé différents moyens afin de communiquer sur le projet de PLU.

1. Information via le site internet

Des publications sur le site internet communal (<http://www.chateauneufdupape.org/>) ont permis aux habitants et acteurs du territoire de s'informer sur la démarche d'élaboration du PLU et des rendez-vous à venir.

Les réunions publiques de présentation du projet ont notamment été annoncées dans la rubrique intitulée « Habitat et Urbanisme » du site internet.

MAIRIE DE
Châteauneuf-du-Pape

SERVICES EN UN CLIC TOUS LES SERVICES

Sélectionner une langue

HABITAT & URBANISME

RECHERCHER

ACCUEIL | VOS DEMARCHES | MAIRIE | HISTOIRE & PATRIMOINE | VIVRE À CHATEAUNEUF-DU-PAPE | HABITAT & URBANISME | CADRE DE VIE & ENVIRONNEMENT | CULTURE & LOISIRS | VIE ÉCONOMIQUE | REVUE DE PRESSE

> Habitat & Urbanisme > Planification d'urbanisme >
DOCUMENT D'URBANISME APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF DU PAPE

Planification urbanisme

Elaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Châteauneuf-du-Pape
Plan Local d'Urbanisme

La commune de CHATEAUNEUF-DU-PAPE a lancé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Vous habitez Châteauneuf-du-Pape ?
Vous travaillez à Châteauneuf-du-Pape ?

RÉUNION PUBLIQUE

Jeudi 17 Mars 2016 à 18h30

Petite salle Dufays

- Démarche d'élaboration du PLU
- Diagnostic territorial
- Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Parce que demain s'écrit ensemble des aujourd'hui, nous comptons sur votre participation !

2. Information via les réseaux sociaux

La page Facebook de la commune, suivie par près de 1 900 personnes, a également été mobilisée afin d'inviter les habitants à participer aux réunions publiques et de les informer sur le projet de PLU.

<https://www.facebook.com/villedechateauneufdupape/>

3. Articles parus dans la presse locale

Des encarts et articles parus dans la presse locale ont permis aux habitants de prendre connaissance de la tenue des dispositifs de concertation :

- le quotidien *Vaucluse Matin*, en date du 19 janvier 2015, publie dans le carnet d'annonces légales un encart relatif à la délibération de prescription de la révision du Plan d'Occupation du Sol, valant élaboration du PLU ;
- le quotidien *Vaucluse Matin*, publiée en date du jeudi 10 mars 2016, un article relatif à la première séance de travail sur le PLU de Châteauneuf-du-Pape ;
- un encart paru dans le carnet d'annonces légales du quotidien *Vaucluse Matin*, en date du 24 février, du 13 et 15 mars 2016, invite les habitants à participer à la première réunion publique relative à la présentation de la démarche d'élaboration du PLU, aux éléments de diagnostic et au PADD qui s'est tenue le 17 mars 2016 dans la petite salle Dufays ;
- un encart paru dans le carnet d'annonces légales du quotidien *Vaucluse Matin*, en date du 22, 23, 24 et 28 février 2017, invite les habitants à participer à la seconde réunion publique sur le zonage et le règlement qui s'est tenue le 28 février 2017 dans la petite salle Dufays ;
- un article paru dans le quotidien *Vaucluse Matin*, en date du 2 mars 2017 revient sur la deuxième réunion publique qui a eu lieu le 28 février 2017 en précisant que les propositions présentées n'ont pas suscité de débat. Cet article rappelle les dates de l'enquête publique à venir.

COMMUNE : CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

Optimisation de la révision du plan d'occupation des sols (POS) pour l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) et fixation des modalités de la concertation

La commune de Châteauneuf-du-Pape informe le public municipal de Châteauneuf-du-Pape, par délibération, en date du 10 décembre 2014, a prescrit la révision générale du POS en vue de conduire la procédure d'élaboration du PLU. Cette délibération est affichée depuis le 19 décembre 2014 en Mairie, sous le titre de la durée de la procédure. Elle peut également être consultée en Mairie aux heures d'ouverture.

CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

Première séance de travail sur le Plu

Une réunion initiée par le maire Claude Avril et le cabinet de conseil en urbanisme Citadia s'est récemment déroulée dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Elle a regroupé l'ensemble des personnes publiques associées à la procédure du Plan local d'urbanisme (Plu), à savoir un représentant de l'Etat, de la chambre d'agriculture de la chambre de commerce et d'industrie, de la communauté des communes Rhône et Ouvèze, du Scott d'Avignon. Cette 1^{ère} séance de travail avait pour objet le rassemblement des premiers éléments de diagnostic du territoire avant d'établir le Projet d'aménagement et de développement durable

(PADD), document considéré comme la clef de voûte du dossier de Plu.

Une délibération de 2013 annulée

Pour rappel, le tribunal administratif de Nîmes avait fait part à la commune de sa décision, en date du 17 octobre 2015, d'annuler la délibération du 18 février 2013 pour vice de procédure, à la demande de la Société des carrières vauclusiennes, jugeant le rapport de présentation insuffisamment détaillé notamment concernant la question relative au site Natura 2000. Par ces faits conformément aux nouvelles lois régissant l'aménagement du territoire,

la commune s'est vue dans l'obligation de rétablir un nouveau Plu dans le délai de deux ans en tenant compte de certaines évolutions, la majeure partie du contenu n'étant pas remis en cause. Suite à l'appel d'offre entériné auprès de cabinets d'urbanisme, la commune a retenu le cabinet Citadia pour mettre en marche la procédure nécessaire avant la mise en place du nouveau Plu au plus tard le 1^{er} janvier 2017.

Une première réunion publique a été programmée le 17 mars à 18h30 à la salle Dufays. Une seconde devra être établie ultérieurement et sera suivie ensuite d'une enquête publique.



Une 1^{ère} séance de travail a eu lieu dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Plan local d'urbanisme

CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

Elaboration du PLU

La commune de Châteauneuf-du-Pape a lancé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les habitants de la commune de Châteauneuf-du-Pape ainsi que toute personne travaillant à Châteauneuf-du-Pape sont invités à participer à la réunion publique de concertation prévue le 17 mars 2016 à 18 h 30 à la petite salle Dufays.

Cette réunion permettra d'aborder et de comprendre la démarche d'élaboration du PLU, le Diagnostic territorial, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Parce que demain s'écrit aujourd'hui, nous comptons sur votre participation.

CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

Deuxième réunion publique de présentation du Plan local d'urbanisme

→ La commune de Châteauneuf-du-Pape a prescrit l'élaboration de son Plan local d'urbanisme (PLU) par délibération, en date du 10 décembre 2014. Véritable outil d'harmonisation économique, social, et environnemental, le PLU permet également à une commune de déterminer l'organisation de son cadre de vie, en fonction des spécificités locales, et des objectifs particuliers de préservation patrimoniale, ou naturelle. La municipalité invite donc la population à participer à la réunion publique de présentation et d'échanges sur la proposition du projet de zonage, et du règlement du futur PLU, qui se tiendra le 28 février à la petite salle Dufays.

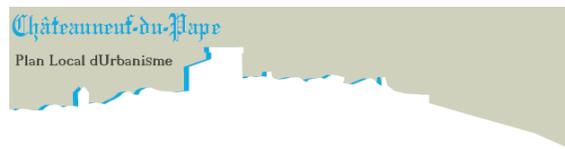
4. Informations diffusées par voie d'affichage et de courriel

L'annonce des 2 réunions publiques a été réalisée par voie d'affichage afin d'informer l'ensemble des ménages de la commune.

En amont des deux réunions publiques du 17 mars 2016 et du 28 février 2017, des affiches de taille A3 ont été positionnées à partir du 7 mars 2016 et du 20 février 2017 sur :

- la porte d'entrée de l'office du tourisme (pour la réunion publique n°1) ;
- la porte d'entrée de la salle Dufays (pour les deux réunions publiques) ;
- la panneau d'affichage de la Mairie (pour les deux réunions publiques).

(cf. les deux certificats d'affichages : annexe du présent dossier).



La commune de **CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE** poursuit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Vous habitez Châteauneuf-du-Pape ?
Vous travaillez à Châteauneuf-du-Pape ?

RÉUNION PUBLIQUE

Mardi 28 février 2017 à 18h00

Petite salle Dufays

- *Présentation du zonage et du règlement*

Parce que demain s'écrit ensemble dès aujourd'hui,
nous comptons sur votre participation !



La commune de **CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE** a lancé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Vous habitez Châteauneuf-du-Pape ?
Vous travaillez à Châteauneuf-du-Pape ?

RÉUNION PUBLIQUE

Jeudi 17 Mars 2016 à 18h30

Petite salle Dufays

- *Démarche d'élaboration du PLU*
- *Diagnostic territorial*
- *Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)*

Parce que demain s'écrit ensemble dès aujourd'hui,
nous comptons sur votre participation !



5. L'information par exposition publique

Des panneaux d'exposition ont été présentés aux habitants lors de la première réunion publique puis exposés en mairie.

Les panneaux permettent de présenter la démarche du PLU et les principaux éléments de diagnostic et de l'État initial de l'environnement.

Châteauneuf-du-Pape
Plan Local d'Urbanisme

Qu'est-ce qu'un PLU ?

PLU, 3 LETTRES POUR DÉFINIR...

- ... UN DOCUMENT STRATÉGIQUE...**
Le PLU traduit les objectifs de la ville en matière d'aménagement durable et d'urbanisme pour les dix prochaines années.
- ... OPERATIONNEL...**
Il aborde les problématiques de l'aménagement et toutes ses composantes (logements, commerces, déplacements) pour construire un projet de ville durable.
- ... ET JURIDIQUE...**
L'élaboration d'un PLU est règlementée par le code de l'urbanisme.

LE PLU, UNE ELABORATION EN 5 ETAPES

- 1 LE DIAGNOSTIC** : Vue d'ensemble de la commune, le diagnostic analyse les atouts et contraintes dans tous les domaines : patrimoine, habitat, économie, équipements, déplacements, environnement, etc.
- 2 LE PROJET D'AMENAGEMENT ET LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE** : Plans cadres du PLU, le PADD définit en orientations concrètes les choix retenus par le municipalité à l'issue du diagnostic. Il est adopté en Conseil municipal.
- 3 REGLEMENT ZONAGE** : Le règlement définit où et comment construire sur la commune, en définissant, pour chaque secteur d'activité dans un plan de zonage, les règles de construction applicables.
- 4 ENQUETE PUBLIQUE** : Avant l'approbation définitive du PLU par le Conseil municipal, les personnes publiques associées à la démarche sont consultées, et une enquête publique est organisée.
- 5 APPROBATION** : Le PLU devient opposable à compter de son approbation par le Conseil municipal.

L'ELABORATION DU PLU, UNE DEMARCHE DURABLE POUR...

- La préservation des grands équilibres urbains et paysagers du territoire.
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique.
- La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville.
- La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale.

LE PLU À QUOI ÇA SERT ?

- Le PLU détermine des règles de construction applicables à tous les secteurs de la ville : patrimoine, agriculture, transports, équipements, environnement etc.
- Le PLU permet donc d'orienter l'évolution de la ville sur le long terme, dans une perspective de développement durable.

UN PROJET COLLECTIF

- Afin de construire un projet partagé, la ville prévoit d'associer les habitants et de nombreux partenaires (la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Département du Vaucluse, la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze, etc.) à la révision du PLU.

UN PROJET COMPATIBLE AVEC LE SCOT

- Le PLU devra être compatible avec les enjeux et objectifs définis au travers du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin de vie d'Avignon.

Châteauneuf-du-Pape
Plan Local d'Urbanisme

Éléments de diagnostic

DIAGNOSTIC

UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE STABLE

- 2 179 habitants en 2012.
- Depuis 1968 :
 - une évolution démographique qui reste stable ;
 - un solde naturel qui baisse ;
 - un solde migratoire qui augmente.

UNE CROISSANCE MESURÉE DU PARC IMMOBILIER

- 687 logements en 1968 contre 1 076 logements en 2012.
- Un parc de logements à tendance résidentielle :
 - 86% de résidences principales ;
 - 2,5% de résidences secondaires.
- Un nombre important de logements vacants : près de 12% qui s'explique en partie par les logements saisonniers liés à l'activité agricole.
- Un parc relativement ancien : 82% des logements datent d'avant 1990, composé principalement de maisons individuelles (73% contre 27% d'appartements).
- Une taille des logements qui reste importante malgré une baisse de la taille des ménages :
 - 68% des résidences principales sont composées de 4 pièces ou plus ;
 - Peu de familles nombreuses : seul 19% des ménages sont composés de 4 personnes ou plus.

UN LÉGER PHÉNOMÈNE DE VIEILLESSE DE LA POPULATION

- Entre 2007 et 2012 :
 - une augmentation de la part des plus de 60 ans (24,2% à 26,8%) ;
 - une diminution de la part des 30-44 ans (20,9% à 18,2%).
- Un indicateur de jeunesse de 0,86*.

UNE TAILLE DES MÉNAGES EN BAISSÉ

- Un nombre de ménages en augmentation significative depuis 1982 (731 en 1982 contre 928 en 2012).
- Des ménages de plus en plus petits : 2,3 personnes par ménage en 2012 contre 3,4 en 1968.
- Une diminution de la taille des ménages en lien avec l'augmentation des ménages d'une personne (31% en 2007 contre 34% en 2012).

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORTÉ PAR LA VITICULTURE

- 1 034 actifs dont une majorité d'employés et d'ouvriers (environ 50 %).
- 1 116 emplois en 2012.
- Châteauneuf-du-Pape, un bassin d'emploi solide :
 - des habitants qui travaillent à 47% sur leur commune (soit près de 500 actifs) ;
 - une économie qui attire chaque jour 360 actifs venant d'autres communes.
- Une activité agricole très présente.
- Un potentiel touristique multiple :
 - œnotourisme (caves, vignobles, etc.) ;
 - tourisme historique et patrimonial (Château des Papes, Église Notre Dame de l'Assomption, etc.) ;
 - tourisme gastronomique (musée du vin, chocolaterie).

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES

- Un paysage composé de cinq structures paysagères : les coteaux des hautes terrasses alluviales, la plaine alluviale, les berges du Rhône, le centre-ancien et les quartiers résidentiels.
- Un socle villageois manqueur de l'identité communale :
 - un cœur historique en promontoire au cœur de la plaine viticole ;
 - des linéaires et ensembles arborés mettant en valeur le village et le château ;
 - un rôle important de la plaine agricole dans la perception du village (soies paysagères).
- Une plaine agricole encore bien préservée, des ensembles boisés résiduels qui tendent à disparaître.

PATRIMOINE ET DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

- Trois monuments historiques à valoriser : le château (classé), la chapelle Saint Théodorie (classée), les ruines de la Tour de l'Hers (inscrites).
- Un centre-ancien à conserver pour sa qualité et son identité urbaine.
- D'autres éléments bâti remarquables (patrimoine religieux, hydraulique, moulins, mas, etc.).
- Un patrimoine naturel et agricole (le Rhône, les domaines viticoles, etc.)

DÉS ENJEUX ÉCOLOGIQUES À PRENDRE EN COMPTE

- Le Rhône et ses abords concernés par :
 - Natura 2000 «le Rhône aval» (directive habitat) ;
 - Z NIEFF : «le vieux Rhône des Arméniers» et «le Rhône».
- 24 habitats d'intérêt communautaire.

UN TERRITOIRE À RISQUE D'INONDATION

- Risque de crue du Rhône : plan Rhône, PPRi, TRI* d'Avignon-Plaine de Tricastin-Basse Vallée de la Durance.
- D'autres risques plus ou moins importants (ruissellement, mouvement de terrain, retrait/gonflement d'argile...)

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES (carte)

UN TERRITOIRE À RISQUE D'INONDATION (carte)

* Territoire à Risque d'Inondation

IV. les moyens d'expression

La commune a mobilisé différents moyens afin de recueillir les remarques des habitants sur le projet de PLU.

1. Le registre de la concertation et les courriers

Un registre de la concertation a été mis à disposition du public à partir de la délibération de prescription et tout au long de la procédure à la mairie.

Les courriers adressés à la commune au sujet du PLU ont été annexés au registre.

6 interventions portent sur des questions d'intérêt particulier :

- 1 ouverture à l'urbanisation sur une parcelle ;
- 1 maintien en zone urbanisable d'une parcelle ;
- 4 déclassements d'Espaces Boisés Classés (EBC).

1 intervention porte sur la poursuite de la protection des Espaces Boisés Classés (EBC) sur l'ensemble de la commune.

2. Les réunions publiques

Deux réunions publiques ont été organisées aux diverses étapes de la procédure d'élaboration du PLU afin de présenter le projet aux habitants et de recueillir leurs remarques et avis.

Les réunions publiques ont fait l'objet d'annonces sur le site internet et la page facebook de la commune, dans la presse locale et par voie d'affichage :

- une première réunion publique s'est tenue le 17 mars 2016 afin de présenter la démarche d'élaboration du PLU, les principaux éléments de diagnostic, de l'EIE et du PADD et d'informer les habitants de la procédure et des rendez-vous à venir : environ 50 participants ;
- une seconde réunion publique s'est tenue le 28 février 2017 afin de présenter le projet de zonage et de règlement du PLU : environ 25 participants ;

V. Synthèse thématique des remarques, débats et analyses au regard du plu

Les principales remarques et attentes émises lors des rencontres publiques et dans le registre de la concertation peuvent être synthétisées selon différentes thématiques.

Les réponses apportées par la commune - soit directement lors des rencontres, soit dans le PLU lorsque c'était possible - sont précisées à la suite.

L'ensemble des demandes particulières ont été étudiées. La commune a donné une suite favorable aux seules les demandes ne remettant pas en cause les principes du projet, à savoir : préservation des paysages, protection des terres agricoles, préservation des ressources naturelles...

1. Les principales problématiques évoquées

1.1. EBC

Différentes demandes ont été adressées relatives aux EBC : demande de déclassement, demande de protection des EBC

Que propose le PLU pour répondre aux demandes de déclassement des EBC :

> Les demandes ont été traitées dans le cadre du PLU

Le déclassement des EBC demandé par les particuliers correspond à des petites parcelles afin de permettre le développement d'activités agricoles. Au vu des demandes argumentées des habitants et de la volonté municipale de pérenniser l'activité agricole et notamment la viticulture, lorsque la demande ne portait

pas atteinte ni aux paysages ni à la gestion du ruissellement quelques EBC sur des surfaces limitées ont pu être retirés.

Que propose le PLU pour répondre à la demande de protection des EBC sur l'ensemble de la commune :

La plupart des EBC du POS sont maintenus au PLU. Quelques ajustement ont été opérés en cohérence avec l'occupation du sol actuel.

Le PLU classe environ 70 hectares supplémentaires d'Espaces Boisés Classés par rapport au POS et en a supprimé une vingtaine d'hectares.

1.2. Préservation de l'identité et des spécificités du village : viticulture, paysage, identité villageoise

> L'ensemble du projet a été construit dans l'objectif de préserver l'identité de Châteauneuf-du-Pape. C'est pourquoi le projet prévoit notamment :

- la limitation des extensions de l'urbanisation (moins de 10 hectares);
- la protection du patrimoine bâti au titre de l'article L151-19 ;
- l'inconstructibilité de certaines zones pour préserver des paysages emblématiques (zones Ap) ;
- la Préservation et valorisation des sites emblématiques et historiques de la commune : le Château et les bords du Rhône (Tour de l'Hers)

1.3. La croissance démographique et la production de logements

Les remarques sur ce thème ont été très différentes. Certains ont estimé que la croissance et la production de logements étaient trop importantes alors que

d'autres au contraire ont jugé que la production de logement annoncée ne permettrait pas d'assurer un renouvellement de la population suffisant.

> La commune a retenu un taux de croissance modéré pour faire la synthèse entre une volonté de limiter le développement pour préserver l'identité villageoise et la nécessité de répondre à une partie de la demande en logements exprimée sur la commune.

Bilan de la concertation

Conformément à l'article L 103-2 du Code de l'urbanisme, la Municipalité a organisé la concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PLU.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer les habitants et les acteurs du territoire aux temps forts du projet et ont garanti la transparence de la démarche d'élaboration du projet.

L'implication des habitants et des élus à travers la participation aux réunions publiques a permis de recueillir leurs avis et remarques qui ont été pris en compte dans le projet de PLU.

Les avis exprimés par les habitants ne remettent pas en cause le projet de PLU.

La commune de Châteauneuf-du-Pape s'est prononcée sur ses choix et a finalisé son PLU en tenant compte de l'ensemble des remarques.

Ainsi il convient donc de dresser un bilan favorable de la concertation.

Annexes

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ | LUNDI 19 JANVIER 2015 | 19

Administratifs

COMMUNE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

Adoption de la révision du plan d'occupation des sols (POS) pour l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) et fixation des modalités de la concertation

La commune de Châteauneuf-du-Pape informe le public municipal de Châteauneuf-du-Pape, par délibération, en décembre 2014, a prescrit la révision générale du POS en vue de conduire la procédure d'élaboration du PLU. Cette décision est affichée depuis le 19 décembre 2014 en Mairie, sous la durée de la procédure. Elle peut également être consultée en Mairie aux heures d'ouverture.

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ | LUNDI 14 MARS 2016 | 19

Profil acheteur
Plateforme de dématérialisation
www.monlegaletest.com

Le JAL, journal d'annonces légales de vos départements

VALDUIRE
Guichet
>> 04 90 16 78 10
LD.legaletest4@ledauphine.com

AVIS
Installations classées

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
Service Prévention des Risques Techniques
Avis - Installations classées

L'arrêté préfectoral complémentaire prescrivant des mesures nécessaires à la mise en sécurité de sites antérieurement agréés par la société CALISTE SALES INCULCATION & RECHERCHE a été signé le 7 mars 2016. Il est consultable en mairie du Val de Vienne ainsi que sur le site internet de l'Etat en Val de Vienne www.vv.vieille-ville.fr

Pour la destruction de ce document et par obligation, la chef de service de prévention et de sécurité technique, Nathalie AINAUD

725522500

Plan local d'urbanisme

CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE
Elaboration du PLU

La commune de Châteauneuf-du-Pape a lancé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les habitants de la commune de Châteauneuf-du-Pape ainsi que toute personne travaillant à Châteauneuf-du-Pape sont invités à participer à la concertation publique de concertation prévue le 17 mars 2016 à 18 h 30 à la salle des Orléans. Cette concertation permettra d'élaborer et de comprendre le document d'élaboration du PLU, le Diagnostic Territorial, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Parce que demain s'écrit aujourd'hui, nous comptons sur votre participation.

720458800

NAISSANCES

Théa



MORNAS Théa Cano a offert un de ses premiers plus beaux sourires à ses parents, Estelle et Daniel, le 9 mars à 10h 17 à la maternité Urbain V d'Avignon. Combiant de bonheur l'heureux couple, et remplissant de joie sa sœur Charlotte, âgée de 3 ans, la ravissante princesse pèse 3,970 kg.

Xavier



CARPENTRAS Xavier Lebocq a vu le jour le 10 mars à 14h32 à la maternité de Carpentras. Le joli bébé pèse 3,600kg. Sa naissance comble de bonheur ses parents Cécilia et Julien et fait la joie de sa sœur Tyfenn, 3ans

Lyam



Lilou



CONVOIS FUNEBRES

AVIGNON / SORGUES / LES ANGLÉS
Simone Fiodrique née Colombe. La Bénédiction aura lieu à 13h au crématorium d'Avignon.

BONNEVILLE / SAIGNON / GARGAS / MÈNERGES
Marie-Thérèse Jean née Gils. Obsèques religieuses à 15h en l'église de Saint-Simon, suivies de l'inhumation au cimetière.

CARPENTRAS / VELLERON
Roger Tallet. Un recueillement civil aura lieu à 17h au cimetière de Valeron.

CHATEAUNEUF-DU-PAPE / GADAGNE / SAINT-ANDOLÉ
Liliane Bournot. Obsèques religieuses à 15h en l'église Saint-Jean-Baptiste de Châteauneuf-de-Gadagne, suivies de l'inhumation au cimetière de Carpentras.

LES-BOIS-SUR-LOGNON
Thérèse Fusterres née Gilbert. Obsèques religieuses à 9h30 en la collégiale Notre-Dame-des-Anges de l'Isle-sur-la-Sorgue, suivies de l'inhumation à 11h au cimetière de Carpentras.

ORANGE
Hélène Uba. Obsèques religieuses à 10h en l'église Saint-Florent.

ORANGE / CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE
Hélène Casoli. Cérémonie civile à 10h30 au crématorium d'Orange, suite de l'inhumation de l'urne à 14h au cimetière Saint-Véran à Avignon.

ORANGE
Liborio Scamato dit 'Albert'. Obsèques religieuses à 14h au cimetière de l'Isle-sur-la-Sorgue.

MAIRIE DE
Châteauneuf-du-Pape



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Je soussigné Claude AVRIL, Maire de la commune de Châteauneuf-du-Pape
(département de Vaucluse)

Certifie avoir affiché

Le vendredi 19 décembre 2014, la délibération n°102/2014 prise par le conseil
municipal de Châteauneuf-du-Pape en séance du 10 décembre 2014 sur le lancement
de la procédure de révision du POS valant élaboration du PLU.

Délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Châteauneuf-du-Pape, le 19 décembre 2014.

Le Maire,
Claude AVRIL

MAIRIE DE
Châteauneuf-du-Pape



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Claude AVRIL, Maire de la commune de Châteauneuf-du-Pape
(département de Vaucluse)

CERTIFIE

avoir affiché à partir du 7 mars 2016 l’avis relatif à la 1^{ère} réunion publique du PLU
prévus le 17 mars 2016 aux lieux suivants :

- la porte de l’entrée de l’office du tourisme
- la porte d’entrée de la salle Dufays
- sur le panneau d’affichage de la mairie

Délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Châteauneuf-du-Pape, le 18 mars 2016.

Le Maire,
Claude AVRIL

MAIRIE DE
Châteauneuf-du-Pape



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Claude AVRIL, Maire de la commune de Châteauneuf-du-Pape
(département de Vaucluse)

CERTIFIE

avoir affiché à partir du 20 février 2017 l’avis relatif à la 2^{ème} réunion publique du PLU
prévus le 28 février 2017 aux lieux suivants :

- la porte d’entrée de la salle Dufays
- sur le panneau d’affichage de la mairie

Délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Châteauneuf-du-Pape, le 10 mars 2017.

Le Maire,
Claude AVRIL

La commune de CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE a lancé
l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Vous habitez Châteauneuf-du-Pape ?
Vous travaillez à Châteauneuf-du-Pape ?

RÉUNION PUBLIQUE

Jeudi 17 Mars 2016 à 18h30

Petite salle Dufays

- Démarche d'élaboration du PLU
 - Diagnostic territorial
 - Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Parce que demain s'écrit ensemble dès aujourd'hui,
nous comptons sur votre participation !



LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ | DIMANCHE 13 MARS 2016 | 9

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ | DIMANCHE 13 MARS 2016 | 9

PAYS D'ORANGE

DE GARDE CE SAMEDI

CAMARET, PIOLENC, SÉRIGNAN, TRAVAILLAN, UCHAUX, MORNAS, JONQUIÈRES, COURTHEZON, CADEROUSSE, CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

→ Médecin de garde de 8 à 24 heures contactez le 15.

- Pharmacie de garde Ph. Temoire, 19 boulevard de la République, tél. 04 92 29 73 47, après 22 heures, s'adresser au commissariat d'Orange. N°urgence 33 37.
- Dentiste Tél. 04 90 31 43 43. De 8 heures à midi et de 15 à 18 heures.
- Hôpital Tél. 04 90 11 22 22.
- Commissariat de police Tél. 17 ou 04 90 11 33 30.
- Gendarmerie Tél. 04 90 51 34 34.
- Police municipale Tél. 04 90 51 35 55.

INFOS PRATIQUES

CAMARET-SUR-AGUES

- Loto de l'oume Salle polyvalente, ce dimanche, à 19 heures.
- Conseil municipal Mardi 29 mars, en salle du conseil en mairie, à 19 heures.

CADEROUSSE

- Vide grenier Aigo Boutico Aujourd'hui, cours Aristide Briand, de 8 à 10 heures, organisé par l'Aigo Boutico, emplacement 5 et les 2/3, inscription à l'avance, 06 19 10 25 48, buvette et restauration sur place.
- Assemblée générale Amicale Lotique Assemblée générale, mardi 15 mars, salle Paul Marquon, à 20 h 30.
- Conseil municipal Mardi 15 mars, en mairie, à 19 heures, 27 dossiers à l'ordre du jour, dont le budget, le tarif de location des salles communales, les subventions.

PIOLENC

- Loto Les Amis du Général Canin et du patrimoine piolencois, dimanche 13 mars, à la salle des fêtes, à 18 heures.

CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

- Vide-greniers Le vide-greniers aura lieu aujourd'hui sur la place de la Renaissance, de 8 à 18 heures, en cas de mauvais temps replié à la salle Dufays.
- Réunion publique PLU Dans le cadre de rétablir un nouveau Plan Local d'Urbanisme sur la commune de Châteauneuf du Pape, une première réunion publique aura lieu, jeudi 17 mars à la salle Dufays - à 18 h 30.

JONQUIÈRES

- Loto des jeunes du

CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE |

En mai, les 40 ans de jumelage avec Auggen

Les membres du conseil d'administration du comité de jumelage castelpapet et leur présidente Noëlle Féralia, étaient à nouveau réunis en un million de souvenirs dans le hall de l'hôtel de ville afin d'établir le programme des festivités à l'occasion des 40 ans de jumelage avec Auggen.

La délégation allemande comprenant trente trois personnes arrivera en bus le jeudi 5 mai, et repartira le dimanche 8 mai. Après le repas à la salle Dufays aura lieu une projection vidéo retraçant 40 années d'amitié. La journée de vendredi sera employée à une balade à aux lieux de Provence avant un dîner en soirée avec animations à la salle Dufays. L'appel pour organiser samedi, une journée villageoise autour d'activités sportives et culturelles, n'ayant pas eu d'écho de la part des associations du village, à l'exception du club des seniors de "La joie de vivre". Le programme proposé est établi avec la visite en matinée du musée des vignonniers de la Maison Brilla, puis départ pour une journée libre à Avignon. La réception officielle pour célébrer les 40 ans de jumelage entre les deux villes aura lieu ensuite à 12 heures à l'hôtel de ville et se poursuivra à la salle Dufays par une soirée festive.



Les membres du conseil d'administration du comité de jumelage castelpapet réunis lundi autour de leur présidente Noëlle Féralia pour préparer les festivités des 40 ans de jumelage avec Auggen.

VIOLENS

Les projets de la Ronde des Petits Poucets



Le bureau autour de sa présidente Myriam Vignat (à droite) présente un bilan positif de l'année 2015.

Vendredi soir à 18 h 30, les membres de l'association autour de Myriam Vignat, leur présidente et du président d'Henri Copier, adjoint au maire, ont présenté leur assemblée générale annuelle. Pour l'année 2015-2016, l'association compte 18 membres adultes et 33 enfants qui viennent régulièrement participer aux activités. Le bilan financier présente un solde positif grâce aux produits provenant principalement de la buvette, de la fête votive, des animations, des recettes du vide-poussette, et des salverangs octroyés par la mairie de Viols. Le conseil général et le MSA. En ce qui concerne les futures activités, une liste de nouveaux matériels est proposée pour représenter les animations de motricité et loisirs créatifs.

Le calendrier des ateliers jusqu'au 30 juin est élaboré, il comprendra, outre les ateliers classiques, une chasse aux oeufs, une visite à la ferme de l'Chalot et un pique-nique. Le vide-poussette aura lieu le 1^{er} mai à la salle des fêtes et l'arbre de Noël du fin d'année pourrait présenter un spectacle de Noël théâtral. Acceptez nos questions diverses, la bureau précise que la mairie recadrail son apport financier aux activités du RAM, où toutes les assistantes maternelles présentes participent. Par contre les trois places en crèche à Jonquières ne sont plus prises en charge par la mairie en raison du coût financier trop important. Au 1^{er} janvier 2017, ce sera la Communauté de communes qui prendra la compétence points enfance et social.

CADEROUSSE

Un franc dialogue sur la justice



Ils ont ouvert la pêche



CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

→ Vide-greniers

Le vide-greniers aura lieu aujourd'hui sur la place de la Renaissance, de 8 à 16 heures, en cas de mauvais temps replié à la salle Dufays.

→ Réunion publique PLU

Dans le cadre de rétablir un nouveau Plan Local d'Urbanisme sur la commune de Châteauneuf du Pape, une première réunion publique aura lieu, jeudi 17 mars, à la salle Dufays -, à 18 h 30.

PAYS D'ORANGE

INFOS PRATIQUES

COURTHÉZON

→ **Escapade printanière**
Samedi 19 mars, à 9 heures, l'association Louise et communication organise une journée découverte de la truffe et du nougat. Tél : 04 90 70 73 82.

SÉRIGNAN-DU-COMTAT

→ Stages de danses africaines

Samedi 19 mars, à la salle de judo de 14 h 30 à 17 h 30, tél. 06 09 64 50 14.

MORNAS

→ **Inscriptions scolaires**
Inscriptions scolaires pour les maternelles des entants en 2013 - retirer le dossier à l'école maternelle. Puis prendre rendez-vous le lundi aux heures de classe sur 04 90 37 07 05.

→ Loto Mornas

Tempédanse
Dimanche 20 mars, à 14 h 30 lots de danseurs de "Mornas Tempédanse" à la salle des fêtes Claude-Rentas avec de très nombreux lots de très nombreux appareils ménagers, bibi, etc.

→ Taille des oliviers

Vendredi 18 mars, démonstration de la taille des oliviers faite par le groupement des oliviculteurs du Vaucluse, rendez-vous à 8 h 45 sur le parking de la salle des fêtes.

CAMARET-SUR-AIGUES

→ Conseil municipal

Mardi 26 mars, en salle du conseil municipal, à 19 heures.

CHATEAUNEUF-DU-PAPE

→ **Réunion publique PLU**
Dans le cadre de rétablir un nouveau Plan local d'urbanisme

sur la commune de Châteauneuf-du-Pape, une première réunion publique aura lieu jeudi 17 mars, à la salle Dufays, à 18 h 30.

Assemblée générale mardi 22 mars, dans son nouveau local au 8, impasse des écoles, à 14 h 30.

CADEROUSSE

→ **Amicale laïque**
Assemblée générale, mardi 15 mars, salle Paul Marquet, à 20 h 30.

→ **Conseil municipal**
Mardi 15 mars, en mairie, à 19 heures.

→ **Le PAS**
Assemblée générale, mercredi 16 mars, bureau de l'association, chemin l'école, route des cabanes, à 14 h 30.

→ **Donneurs de sang**
Assemblée générale, samedi 19 mars, salle du 3^e âge, à 19 heures.

→ **Commémoration Afrique du nord**
Samedi 19 mars, cimetière, à 11 h 30.

→ **Assemblée pour Lucas**
Samedi 19 mars, devant la mairie, à 11 heures, rassemblement de soutien aux parents de Lucas, disparu à Bagnols-sur-Cèze.

→ **Concert live au club des jeunes**
Samedi 19 mars, au club des jeunes, à partir de 20 heures, avec Lucia in the Soul, Kid Card, Nostalgic et The FX comedy show, buffet et boissons plaisir, gratuits.

→ **Concert de Guitares de Provence**
Dimanche 20 mars, salle des fêtes Pons-Cour, à 17 h 30, en partenariat avec la municipalité, gratuits.

TRAVAILLAN/CAMARET

La balade gourmande, un parcours sur les traces du terroir du Plan de Dieu

C'est lundi, la 8^e édition de la balade du Plan de Dieu du 24 avril était présentée aux maires de Camaret et Travaillan et aux partenaires par les organisateurs dont Bernard Dianoux coordinateur et à l'initiative de cette balade qui en 2009 avait réuni 100 participants et qui maintenant en compte 1000. Ce parcours gustatif est une invitation à découvrir le terroir du Plan de Dieu sur un tracé de 9 km à travers les vignes du territoire. Les étapes ont lieu dans des caves de l'appellation où les différents plats préparés par les disciples d'Escottier seront mis en valeur avec des vins locaux.



Partenaires et représentants des viticulteurs ont évoqué cette prochaine balade du Plan de Dieu.

L'agrément de jazz et de la musique latine

60 bénévoles guident les 9 groupes qui partent des 9 lieux de la salle des fêtes de Travaillan et qui s'échelonnent jusqu'à 13 h 40.

Les cinq arrêts au domaine Martin, à la Maynardie, au Grand Retour, à la Bergerie et au Bois des Dames seront agrémentés de jazz et musique latine.

Les services techniques participent activement à cette journée et le retour est assuré par un service de bus.

Pour clôturer cette journée, un apéritif est servi à la salle René Roussières de Camaret où les viticulteurs seront là pour une vente de leurs vins déposés au cours de cette balade gourmande.

Pour tout renseignement, contactez le 04 90 37 22 80.

1000 marcheurs sont les porte-parole des vins locaux

À l'initiative d'Escottier, le chanoine et de Dianoux, le terroir du Plan de Dieu est devenu propre à la culture et la vigne s'accommode bien de cette plaine au climat pourtant rude. La dernière vendange a produit 40 000 hectolitres des trois cépages : grenache, syrah et mourvèdre en 100 % rouge. Aujourd'hui 5 millions de bouteilles sont commercialisées en France mais aussi en Angleterre avec une conquête en cours des marchés canadiens et asiatiques.

La balade gourmande du Plan de Dieu, c'est aussi un support de communication pour les 45 vigneronnes de l'appellation. Bernard Dianoux, bénévole à l'initiative de cette



Bernard Dianoux et Hugues Morfe, les présidents du syndicat de Plan de Dieu continuent de défendre cette appellation.

terroir rappelle la modestie du contexte économique de 2005 qui n'est aujourd'hui plus qu'un mauvais souvenir. L'embellie est le fruit des

batailles syndicales, du travail de reconnaissance de la qualité des vins et, en petit plus, des retombées de cette balade gourmande lancée il

ya huit ans avec chaque année 1000 marcheurs qui se font ensuite porte-parole des vins du Plan de Dieu.

Les 1 500 hectares de l'appellation se concentrent sur quatre communes : Travaillan, Camaret, Jonquières et Viols. Le maire de Travaillan Gérard Sanjullian précise que sa commune qui compte 650 âmes se concentre sur 100 hectares dont 1500 en vigne, et l'ensemble avec 150 emplois directs et 60 emplois de sous-traitance. Il rappelle l'audace des hommes qui se sont lancés après quatre « à la cot » l'opportunité de s'associer et se battre pour que cette appellation voie le jour. Ils étaient véritablement des visionnaires. »

CHATEAUNEUF-DU-PAPE

→ **Réunion publique PLU**
Dans le cadre de rétablir un nouveau Plan local d'urbanisme

sur la commune de Châteauneuf-du-Pape, une première réunion publique aura lieu jeudi 17 mars, à la salle Dufays, à 18 h 30.

La commune de **CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE** poursuit
l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Vous habitez Châteauneuf-du-Pape ?
Vous travaillez à Châteauneuf-du-Pape ?

RÉUNION PUBLIQUE

Mardi 28 février 2017 à 18h00

Petite salle Dufays

- *Présentation du zonage et du règlement*

Parce que demain s'écrit ensemble dès aujourd'hui,
nous comptons sur votre participation !



10 | MERCREDI 22 FÉVRIER 2017 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

PAYS D'ORANGE

INFOS PRATIQUES

CADEROUSSE
 • Direction :
 • Ouvert de 9h à 17h30
 • Adresse :
 • Téléphone :
 • Site internet :
 • Horaires :
 • Contact :
 • Adresse :
 • Téléphone :
 • Site internet :

LOCALE EXPRESS

JONQUIÈRES

Le service culturel a organisé une lecture musicale



Le service culturel a organisé une lecture musicale. Les participants ont été invités à lire des textes de la littérature française et à les accompagner de chants ou de danses.

COURTHÉZON

Neuf points à l'ordre du jour du conseil municipal de demain

Le conseil municipal de Courthézon se réunira demain à 19h30. À l'ordre du jour : l'adoption du budget 2017, la délibération sur le projet de délibération relatif à la mise en œuvre de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation territoriale (MAPT), ainsi que la nomination de nouveaux membres du conseil municipal.

COURTHÉZON

Des lots importants pour le mega foto des Sorpalains



Le mega photo des Sorpalains a été un succès. Les visiteurs ont pu admirer de nombreuses œuvres photographiques réalisées par des amateurs locaux. Les lots ont été vendus à des prix élevés.

CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

Deuxième réunion publique de présentation du Plan local d'urbanisme

La commune de Châteauneuf-du-Pape a organisé sa deuxième réunion publique de présentation du Plan local d'urbanisme (PLU) le mardi 21 février 2017. Cette séance a permis de recueillir les avis et suggestions de la population sur le projet de PLU.

JONQUIÈRES

La police municipale a eu fort à faire pendant les explosions de vendredi

Les policiers municipaux ont eu fort à faire vendredi soir. Ils ont dû intervenir à plusieurs reprises pour gérer les conséquences des explosions qui ont eu lieu dans le quartier de la Chapelle. Les agents ont travaillé toute la nuit pour sécuriser la zone et effectuer des contrôles de sécurité.



Christophe Dolbec, responsable de la police municipale, et Vincent Basso, adjoint au maire.

COURTHÉZON

Un Courthézonnais dans la cour des grands



Un Courthézonnais a été sélectionné pour participer à un concours national de photographie. Son œuvre a été jugée remarquable et a été exposée dans une galerie d'art renommée.

Un Courthézonnais a été sélectionné pour participer à un concours national de photographie. Son œuvre a été jugée remarquable et a été exposée dans une galerie d'art renommée.

Le Phoenix karaté obtient six médailles aux championnats de Provence technique

Le club de karaté du Phoenix a obtenu six médailles lors des championnats de Provence technique. Les athlètes ont montré un excellent niveau de performance et ont été félicités pour leurs réalisations.



Le club de karaté du Phoenix a obtenu six médailles lors des championnats de Provence technique. Les athlètes ont montré un excellent niveau de performance et ont été félicités pour leurs réalisations.

CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

Marie-Jeanne Barrot, une nouvelle centenaire dans le village



Marie-Jeanne Barrot est devenue une nouvelle centenaire dans le village de Châteauneuf-du-Pape. Elle a fêté ses 100 ans entourée de ses proches et amis lors d'une cérémonie intime.

Marie-Jeanne Barrot est devenue une nouvelle centenaire dans le village de Châteauneuf-du-Pape. Elle a fêté ses 100 ans entourée de ses proches et amis lors d'une cérémonie intime.

CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE
Deuxième réunion publique de présentation du Plan local d'urbanisme
 → La commune de Châteauneuf-du-Pape a prescrit l'élaboration de son Plan local d'urbanisme (PLU) par délibération, en date du 10 décembre 2014. Véritable outil d'harmonisation économique, social, et environnemental, le PLU permet également à une commune de déterminer l'organisation de son cadre de vie, en fonction des spécificités locales, et des objectifs particuliers de préservation patrimoniale, ou naturelle. La municipalité invite donc la population à participer à la réunion publique de présentation et d'échanges sur la proposition du projet de zonage, et du règlement du futur PLU, qui se tiendra le 28 février à la petite salle Dufays.

10 | JEUDI 23 FÉVRIER 2017 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

10 | JEUDI 23 FÉVRIER 2017 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

PAYS D'ORANGE

INFOS PRATIQUES

MORNAS

→ Soirée théâtre
"Quai du bonheur", salle des fêtes C-Fontès à 20 h 30, samedi 25 février, tarif 5 €, ☎ 04 90 37 90 97.

→ Rivières propres
Samedi 25 février, opération organisée par l'APPMA Mornas-Préleuc au Pilobou, Rendez-vous à 8 heures.

→ Loto des chasseurs
Dimanche 26 février, à 15 heures, salle des fêtes C-Fontès.

CADEROUSSE

→ Don du sang
Jeudi 23 février de 15 h 30 à 19 h 30, Salle 3° sjs, mairie : ☎ 04 90 51 90 09.

→ Exposition de peinture et graphiste
L'artiste peintre Daniel Costa et la jeune graphiste Eve Rocher.

Samedi et dimanche de 10 à 19 heures, Salle la Penne au Barri, Gratuit, Mairie : ☎ 04 90 51 90 09.

→ Loto de la société de chasse
Vendredi 3 mars à 21 heures, Salle des fêtes Pierre Quer, 4 €, ☎ 04 90 51 90 09.

→ Carnaval des enfants
Samedi 4 mars à 14 h 30, Salle des fêtes Pierre Quer, Gratuit, Carabales et Farandoles : ☎ 06 32 90 71 92.

→ Vide-greniers de l'Aigo Bouïdo
Dimanche 12 mars de 8 à 16 heures, Cours Aristide Briand, Inscrits à l'avance Mairie Grandmont, Aigo Bouïdo : ☎ 04 90 51 90 09.

CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

→ Théâtre
"L'ours" et "La demande en mariage", deux comédies d'Anton Tchekhov, Vendredi 24 février à 20 h 30, Salle Dufays, Gratuit, ☎ 06 63 53 86 50.

→ Réunion publique
Plan local d'urbanisme
Mardi 28 février à 18 heures, Salle Dufays, Place de la Renaissance, Gratuit, ☎ 04 90 83 57 57.

→ Photothèque municipale
Projection sur grand écran d'une sélection de photos, Dégustation

de crêpes et cidre, Dimanche 26 février à 15 heures, Salle Dufays, Place de la Renaissance, Gratuit.

Photothèque municipale : ☎ 04 90 83 57 57.

Hôtel de ville.

→ Cinéma : "Un sac de billes"
Vendredi 24 février à 18 heures, Théâtre de la Roguette, ☎ 04 90 70 28 23.

→ Loto des pompiers
Samedi 25 février à 17 heures, à la salle polyvalente, mairie : ☎ 04 90 70 72 06.

→ Don du sang
Assemblée générale lundi 27 février à 18 h 30, Dans la salle Daumier.

→ Atelier de construction "Nature et vent"
À partir de 5 ans, Aujourd'hui à 14 h 30, Au Naturoptère, 12 €, La Naturoptère : ☎ 04 90 30 52 20.

→ Journée de découverte du modelage et de la sculpture
Aujourd'hui de 10 à 17 heures, Au local de l'amicale lègue, salle Edmond Archaux, 3 910 €, Amicale Lègue : ☎ 04 90 70 10 72.

→ Randonnée pédestre
Lundi 27 février à 9 h 30, À la Maison pour tous, Maison pour tous Vire-à-Vire : ☎ 04 90 46 98 75.

→ Soirée du PCF
Débat organisé par la section d'Orange du PCF "L'esprit et la France en convulsion", en présence de Fabienne Haloui, Jean Gatel et Fabrice Montels. Ce débat sera suivi d'un apéritif et d'un repas musical, Tarif : 14 €, 7 € enfants et personnes en situation de précarité. Rés. 06 23 77 09 18, Salle des fêtes, 14 €, Fabienne Haloui : ☎ 06 23 77 09 18.

PIOLENC

Piolenc Millésimes : le projet des 30 ans

Piolenc-Millésimes fête son 30^e anniversaire en 2018, a rappelé le président Robert Champ, en devouant aux membres de l'association, l'échec du projet des festivités.

Les organisateurs du concours des vins, dont la 28^e édition se déroulera le samedi 9 avril, comptent célébrer l'entrée dans la quatrième décennie de leur association le premier week-end d'avril 2018.

Une dégustation dinatoire exceptionnelle d'huiles d'olive

Voussemblement aides de sponsors, des objets publicitaires liés à la sommellerie seront remis aux dégustateurs et partenaires du 29^e concours des vins.

Buffet, visites dans l'après-midi précéderont une soirée de gala. C'est un superloto, le lendemain, qui clôturera l'anniversaire.

Un stand de dégustation lors de la fête de l'ail, une semaine du goût avec des journées de dégustation de vins et de cuisine avec des ateliers animés par des chefs et des sommeliers et une soirée populaire ouverte au grand public autour des vins seront au programme de cette année anniversaire.

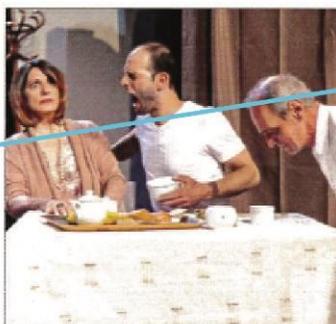
Le projet "30^e anniversaire" a présenté une dégustation dinatoire exceptionnelle d'huiles d'olive. Autour de Robert Champ, la soirée s'est prolongée pour les amateurs de bon goût et de produits du terroir.



Les amateurs de produits du terroir de Piolenc Millésimes ont prolongé la soirée de présentation du projet 30^e anniversaire par une dégustation dinatoire exceptionnelle d'huile d'olive, animée par Robert Champ.

MORNAS

"Quai du bonheur", un beau rendez-vous théâtral



Deux scènes d'une pièce à découvrir samedi prochain à la salle des fêtes.



Samedi, la maison propose une représentation de "Quai du bonheur". Cette pièce a été présentée en 2016 au festival Off d'Avignon, elle est écrite par Philippe Garcia et jouée par les comédiens de "Les chats qui mentent". Elle sera jouée à la salle des fêtes à 20 h 30. Cinq comédiens interpréteront huit personnages comme Franck qui vit "aux frais de la princesse". Des mois de galères et l'idée de s'enrichir, mais des extravagants bourgeois lyonnais débarquent, tout un tas de quiproquos. Tarif 5 €, gratuit moins de 15 ans.

Reservations 04 90 37 91 22 ou 04 90 37 00 97 benedicte@unionmornas.com

CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

→ Théâtre

"L'ours" et "La demande en mariage", deux comédies d'Anton Tchekhov, Vendredi 24 février à 20 h 30, Salle Dufays, Gratuit.

☎ 06 63 53 86 50.

→ Réunion publique
Plan local d'urbanisme
Mardi 28 février à 18 heures, Salle Dufays, Place de la Renaissance, Gratuit.

☎ 04 90 83 57 57.

→ Photothèque municipale
Projection sur grand écran d'une sélection de photos, Dégustation

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ | MARDI 28 FÉVRIER 2017 | 7

ORANGE | PAYS D'ORANGE

INFOS PRATIQUES

CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

→ Réunion publique PLU
Réunion publique de
présentation et d'échanges sur
la proposition du projet de
zonage et de règlement du futur
PLU aujourd'hui, à 18 h. Salle
Dufays, place de la Renaissance,
Gratuit.

Ville de Châteauneuf-du-Pape
04 90 83 57 57.
COURTHÉZON
→ A mare labor
Exposition de Jean-Baptiste
Seigneuric, sur l'archipel de
Saint-Pierre-et-Miquelon. Tous
les jours de 10 à 18 heures.
Jusqu'au 29 mars. Cellier des
Princes, Gratuit.
04 90 70 21 50.

LOCALE EXPRESS

ESPACE DAUDET

Un loto pour soutenir l'association
Burkina Hamba



→ Dimanche, environ 300 personnes ont participé au loto
organisé par la paroisse d'Orange. À l'espace Daudet, les lots
étaient nombreux. Parmi eux, on pouvait retrouver des fûts
garnis, une cuisinière, un vélo d'appartement ou encore un
barbecue à gaz. Une tombola a également eu lieu. Les
gagnants, liés au sort pendant l'entracte, ont pu recevoir un
lot d'appartement, fûts de cuisine, cours de chiquettes et ma-
quignons de champagne. L'argent récolté permettra la restaura-
tion de la chapelle de la Nativité ainsi que, pour soutenir
l'association Burkina Hamba et la création d'un puits dans une
école au Burkina Faso.

doux dodo...
LITERIE - SALON - LINGE DE LIT

OFFICE DE TOURISME | Une exposition est visible en ce moment dans la structure orangeoise

Les élus veulent valoriser l'œnotourisme

« Il est important que nous
mettions en avant nos for-
ces. Et la viticulture est clai-
rement l'un des atouts de notre
territoire », a déclaré Claude
Aval, maire de Châteauneuf-
du-Pape et président de l'office
de tourisme. L'inauguration
de la nouvelle exposition
de l'office de tourisme, liée
enfin de manière, a été l'oc-
casion pour les élus de la ville et
de la Communauté de com-
munes des Pays de Rhône et
d'Avignon de renforcer leur at-
tachement aux vigneronnes de
la cité des princes.

Sur la commune plus de 600
hectares de vignes servent,
chaque année, à produire des
crus de côtes du Rhône et
d'appellation châteauneuf-
du-pape.

L'office de tourisme a aussi
mis en avant l'atout de la so-
ciété des 32 viticulteurs oran-
geois avec une exposition
temporaire qui restera visible
pendant deux mois.

« On a l'habitude de dire que
notre patrimoine est composé
de nos monuments mais la
gastroculture et la viticulture
font aussi partie de nos rich-
esses patrimoniales », a ajouté
Alain Rochbonne, maire de
Courthézon et président de
l'intercommunalité. Avec cette
exposition, les élus incen-
vent le volontariat pour assurer
le développement de l'œno-
tourisme sur le territoire. « La

France a les meilleurs vins du
monde. Et dans le Vin de France
nous avons le meilleur rap-
port qualité/prix sur nos vins.
Nous devons utiliser cela,
c'est un atout considérable, a
répondit Jacques Bonjean,
le maire de la commune.
Nous avons besoin du vivant
dans le tourisme. La culture
vigneronne s'y prête très
bien ».

Une vitrine permanente,
avec tous les vins des commu-
nes orangeoises a donc été in-
stallée. À côté, les employés de
l'office de tourisme ont em-
porté les panneaux explici-
tifs longuement expusés au
Cellier des Princes de Cour-
thézon. Le public peut venir la
découvrir aux heures
d'ouverture de l'office.



Les élus se sont retrouvés pour découvrir l'exposition.

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ | MARDI 28 FÉVRIER 2017 | 7

INFOS PRATIQUES

CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

→ Réunion publique PLU
Réunion publique de
présentation et d'échanges sur
la proposition du projet de
zonage et de règlement du futur
PLU aujourd'hui, à 18 h. Salle
Dufays, place de la Renaissance.
Gratuit.

Ville de Châteauneuf-du-Pape :
04 90 83 57 57.
COURTHÉZON
→ A mare labor
Exposition de Jean-Baptiste
Seigneuric, sur l'archipel de
Saint-Pierre-et-Miquelon. Tous
les jours de 10 à 18 heures.
Jusqu'au 29 mars. Cellier des
Princes, Gratuit.
04 90 70 21 50.

CADEROUSSE

La 10^e exposition de peinture se poursuit jusqu'à dimanche



Yves Funic entouré des artistes et des représentants du collectif culturel.

Vendredi, le responsable
culture de la mairie de
Caderousse, Yves Funic, a
effectué le lancement de la
dixième exposition de pein-
ture de la saison culturelle,
en présence des artistes, du
collectif culturel et du pre-
mier adjoint.

Ce dimanche encore, vous
pouvez venir admirer les
œuvres, les artistes Daniel
Coste et Eva Rocher.
Daniel Coste, artiste pein-
tre, réalise des collages de
dentelle puis les recouvre de
peinture sur des tons très
différents pour un rendu très
original.
Eva Rocher, jeune artiste
styliste, présente ses œuvres
réalisées au stylo ou à la plu-
me, pour la première fois.
Yves Funic, a annoncé aux
artistes et aux publics pré-
sents, la tenue le 11 juin,
d'un marché de l'art regrou-
pant une grande partie des
28 artistes qui auront exposé
à la Poterne.

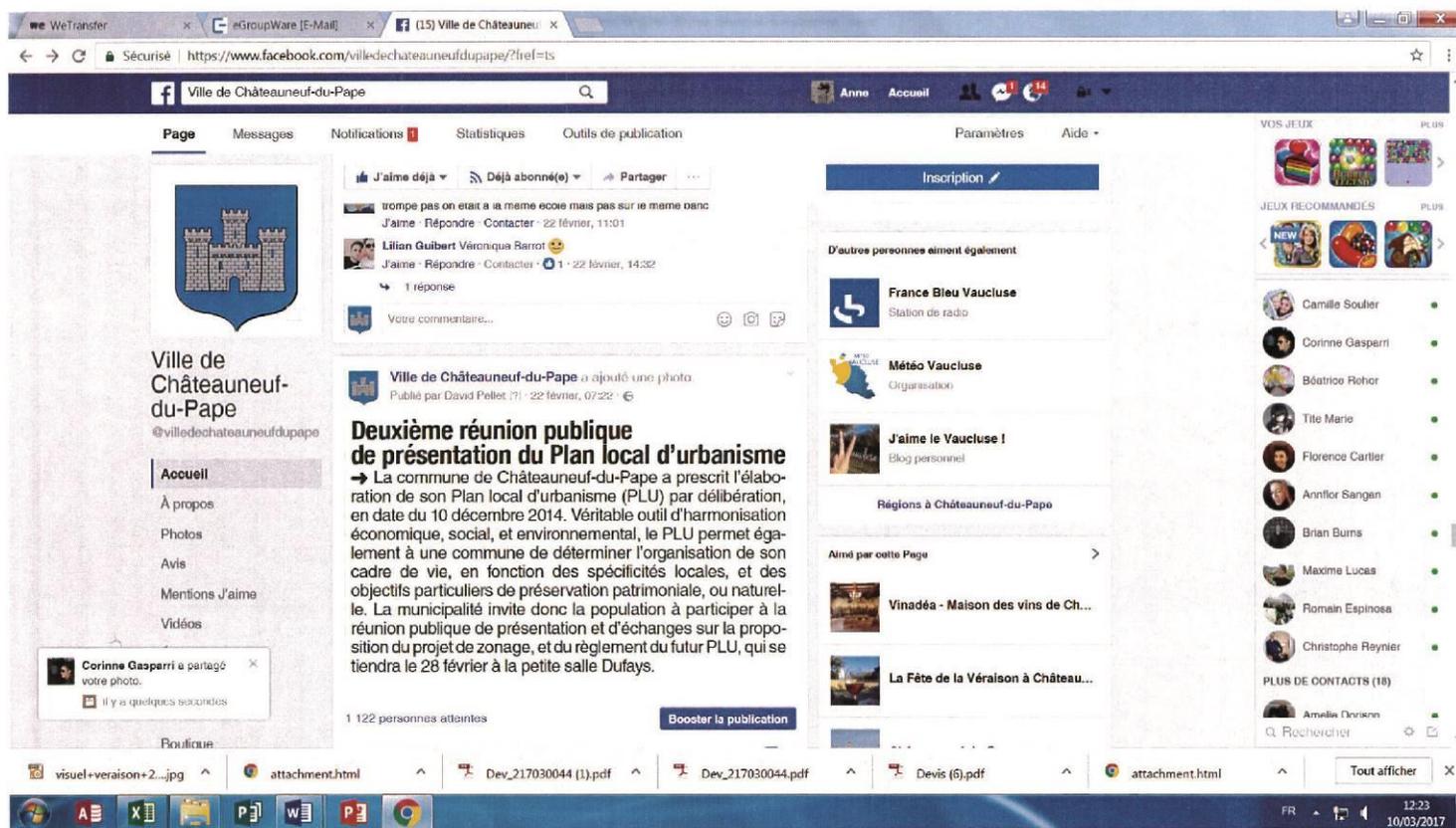
Il s'agit de présenter leurs
œuvres sur l'espace devant
le site de la Poterne du Bar-
ri, avec l'aide de l'Associa-
tion des Chevaux blancs et
de l'Amicale laïque qui ven-
dra aussi des livres d'oc-
casion de la bibliothèque.
Pour profiter des expo-
sitions à la Poterne, il ne faut
plus que quatre dates, le
dernier week-end de mars et
trois dates en avril. Le
2 avril se tiendra dans
l'après-midi, un café littéraire
proposé par l'Amicale lai-
que.

CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

Rencontre intergénérationnelle
autour de photos d'hier et d'aujourd'hui

La photothèque munici-
pale, en collaboration
avec l'Amicale des pa-
rents d'élèves, avait convi-
né dimanche, les habi-
tants de la ville, pour un
moment dans la salle de





PAYS D'ORANGE

INFOS PRATIQUES

CADEROUSSE

→ **Assemblée générale de l'Aigo Bouido**
Vendredi 3 mars à 19 heures.
Salle Paul Marquion, Gratuit.
☎06 19 10 25 48.

→ **Loto de la chasse**
Vendredi 3 mars à 21 heures.
Salle des fêtes Pierre Cuier.
☎04 90 51 90 69.

→ **Carnaval des enfants**
Samadi 4 mars à 14 h 30. Salle des fêtes Pierre Cuier, Gratuit, Cartables et Farandoles : ☎06 52 80 71 92.

→ **Soirée crêpes**
Organisée par l'Amicale Laïque, samedi 4 mars à 20 h 30. Salle des fêtes Pierre Cuier, 10 €. Amicale laïque : ☎04 90 51 90 69.

VIOLÈS

→ **Concours de belote Frasca**
Ce samedi, à la salle des fêtes. Début du concours 14 h 30. Inscriptions 5 € par joueur. Remise des lots en fin de parties. Ouvert à tous. Samedi

4 mars 14 heures. Salle des fêtes.
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

→ **Loto du lycée viticole du Grès d'Orange**
Vendredi 3 mars à 19 h 30. Salle Dufays, Place de la Renaissance. ☎06 29 67 93 09.

→ **Loto des grands-mères**
Dimanche 5 mars à 16 heures. Résidence Prosper Mathieu : ☎04 90 83 71 57.

COURTHÉZON

→ **Soirée-théâtre "Quai du bonheur !"**, une pièce de théâtre jouée par la compagnie Philippe Garcia. Samedi 4 mars à 20 h 30. Théâtre de la Roguette, Gratuit. ☎04 90 70 72 06.

→ **Vide-grenier des calés à 45°**
Dimanche 5 mars de 8 à 18 heures. Parking Martin Luther King. Contact : Ange ☎06 14 40 77 76 ou Tiziano ☎07 72 68 34

CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE |

Plan local d'urbanisme : les propositions présentées ne suscitent pas de débat

Mardi, en fin d'après-midi, a eu lieu à la salle Dufays, la deuxième réunion publique, organisée par la municipalité, et ayant pour objet de présenter la proposition du projet de zonage et du règlement du futur Plan local d'urbanisme (PLU). Une présentation effectuée par Fanny Galiana du cabinet d'urbanisme Citadia conseil, au côté du maire Claude Avril et des membres de la commission municipale en charge du dossier. Le maire a informé l'auditoire des nouvelles dispositions prises par l'Etat, en matière d'urbanisme. « Dans toutes les communes où le Plan d'occupation des sols (POS) n'aura pas été révisé en PLU au 27 mars 2017, seul le Règlement national d'urbanisme (RNU) régira les limitations au droit de propriété ».

Une enquête publique va être organisée

Il a également précisé que « la commune de Châteauneuf-du-Pape ayant entamé une procédure de révision du POS et l'élaboration de son PLU avant cette décision, cette disposition sera applicable par la préfecture pour les cinq ou six mois à venir ».

Il a également rappelé qu'en date du 6 février dernier, le conseil à l'unanimité s'est opposé au transfert automatique de la compétence PLU à la CCPRO.

A travers les principales dispositions envisagées dans ce projet de zonage, la commune souhaite optimiser l'enveloppe urbaine en limitant les extensions sur les terres agri-

cotes. On peut ainsi noter la création d'un nouveau document d'urbanisme (UA), pour revitaliser le cœur du village. Il s'agit d'opérations de renouvellement urbain à vocation d'habitat, en utilisant les "dents creuses", mais également dans le secteur d'équipements (maison de retraite) et de logements collectifs (zone UDe et OAP Bois de la ville). Elle souhaite aussi développer des espaces verts : les surfaces libres de constructions et les aires de stationnements devront être aménagées et plantées. Avec aussi la volonté de revaloriser l'attractivité touristique. Des orientations qui dans l'ensemble n'ont pas suscité de réactions contradictoires de la part des personnes présentes.

Charles COLIN

À la suite de cette réunion, une enquête publique aura lieu entre juin et juillet qui devrait ensuite permettre aux élus d'adopter le PLU en fin d'année.



Un public clairsemé mardi à la salle Dufays, pour la deuxième réunion publique PLU présentée par Fanny Galiana, au côté du maire Claude Avril et des membres de la commission municipale en charge du dossier.

Création d'une zone patrimonio-touristico culturelle

Pour revaloriser l'attractivité touristique, la commune propose dans le projet de zonage du futur Plan local d'urbanisme la création d'une zone patrimonio-touristico culturelle (OAP). Celle-ci concerne le périmètre autour du château et des arènes et l'espace situé à proximité de la tour de l'Hers et les abords du Rhône (zone Up). La commune envisage d'aménager les espaces à destination du château en

créant une liaison piétonnière douce à partir des arènes, mais également à partir du parking existant.

L'aménagement d'un espace vert et du paysage autour de l'édifice. La création d'un espace d'accueil touristique et d'un espace détente/rafraîchissement. En accord avec l'architecte des Bâtiments de France, ce sera l'extension du cellier pontifical. La seconde partie du projet propose d'amé-

ger les abords et les accès de la halte fluviale intercommunale pour permettre le développement touristique dans le secteur, notamment avec le passage de ViaRhôna (circuit vélo) et la création d'un espace d'accueil à proximité de la tour de l'Hers, avec possibilité d'animations estivales (concerts, spectacles). La mise en œuvre d'une voie découverte propice au développement d'un circuit touristique, type petit train.



Les schémas de la zone patrimonio-touristico culturelle.

LOCALE EXPRESS

VIOLÈS

Toujours autant de succès pour le repas épeautre des Aînés ruraux



Qu'est-ce qu'un PLU ?

PLU, 3 LETTRES POUR DÉFINIR...



- UN DOCUMENT STRATEGIQUE...

Le PLU traduit les objectifs de la ville en matière d'aménagement durable et d'urbanisme pour les dix prochaines années.

- OPERATIONNEL...

Il aborde les problématiques de l'aménagement et toutes ses composantes (logements, commerces, déplacements) pour construire un projet de ville durable.

- ET JURIDIQUE...

L'élaboration d'un PLU est réglementée par le code de l'urbanisme.

LE PLU, UNE ELABORATION EN 5 ETAPES

| | | |
|---|--|--|
| 1 | LE DIAGNOSTIC | Vérifier la pertinence de la commune, le diagnostic analyse ses atouts et contraintes dans tous les domaines : patrimoine, habitat, économie, équipements, déplacements, environnement, etc. |
| 2 | LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES | Fixer l'objectif du PLU, le PADD définit les orientations concrètes les choix retenus par la municipalité à l'issue du diagnostic. Il est débattu en Conseil municipal. |
| 3 | REGLEMENT ET DIALOGUE | Le règlement définit ce qui est autorisé ou interdit sur la commune, en définissant, pour chaque secteur délimité dans un plan de zonage, les règles de construction applicables. |
| 4 | ENQUETE PUBLIQUE | Avant l'approbation définitive du PLU par le Conseil municipal, les personnes publiques associées à la démarche sont consultées, et une enquête publique est organisée. |
| 5 | APPROBATION | Le PLU devient opposable à compter de son approbation par le Conseil municipal. |

L'ELABORATION DU PLU, UNE DEMARCHE DURABLE POUR...



- La préservation des grands équilibres urbains et paysagers du territoire.
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique.
- La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville.
- La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale.

LE PLU À QUOI ÇA SERT ?



UN PROJET COMPATIBLE AVEC LE SCOT

- Le PLU devra être compatible avec les enjeux et objectifs définis au travers du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin de vie d'Avignon.

- Le PLU détermine des règles de construction applicables à tous les secteurs de la ville : patrimoine, agriculture, transports, équipements, environnement etc.
- Le PLU permet donc d'orienter l'évolution de la ville sur le long terme, dans une perspective de développement durable.

UN PROJET COLLECTIF

- Afin de construire un projet partagé, la ville prévoit d'associer les habitants et de nombreux partenaires (la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Département du Vaucluse, la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze, etc.) à la révision du PLU.

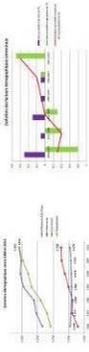


Éléments de diagnostic

DIAGNOSTIC

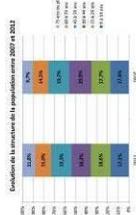
UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE STABLE

- 2 179 habitants en 2012.
- Depuis 1968 :
 - une évolution démographique qui reste stable ;
 - un solde naturel qui baisse ;
 - un solde migratoire qui augmente.



UN LÉGER PHÉNOMÈNE DE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

- Entre 2007 et 2012 :
 - une augmentation de la part des plus de 60 ans (24,2% à 26,8%) ;
 - une diminution de la part des 30 - 44 ans (20,9% à 18,2%).

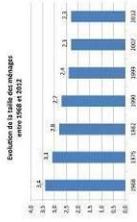


- Un indicateur de jeunesse de 0,86*.

UNE TAILLE DES MÉNAGES EN BAISSE

- Un nombre de ménages en augmentation significative depuis 1982 (731 en 1982 contre 928 en 2012).

- Des ménages de plus en plus petits : 2,3 personnes par ménage en 2012 contre 3,4 en 1968.



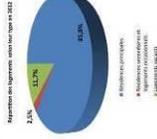
- Une diminution de la taille des ménages en lien avec l'augmentation des ménages d'une personne (31% en 2007 contre 34% en 2012).

* [Soit 86 personnes de moins de 20 ans contre 100 personnes de plus de 60 ans].

UNE CROISSANCE MESURÉE DU PARC IMMOBILIER

- 687 logements en 1968 contre 1 076 logements en 2012.
- Un parc de logements à tendance résidentielle :

- 86% de résidences principales ;
- 2,5% de résidences secondaires.



- Un nombre important de logements vacants : près de 12% qui s'explique en partie par les logements saisonniers liés à l'activité agricole.

- Un parc relativement ancien : 82% des logements datent d'avant 1990, composé principalement de maisons individuelles (73% contre 27% d'appartements).

- Une taille des logements qui reste importante malgré une baisse de la taille des ménages :
 - 68% des résidences principales sont composées de 4 pièces ou plus ;
 - Peu de familles nombreuses : seul 19% des ménages sont composés de 4 personnes ou plus.

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORTÉ PAR LA VITICULTURE

- 1 034 actifs dont une majorité d'employés et d'ouvriers (environ 50 %).
- 1 116 emplois en 2012.

- Château-neuf-du-Pape, un bassin d'emploi solide : des habitants qui travaillent à 47% sur leur commune (soit près de 500 actifs) ;
- une économie qui attire chaque jour 580 actifs venant d'autres communes.



- Une activité agricole très présente.
- Un potentiel touristique multiple :

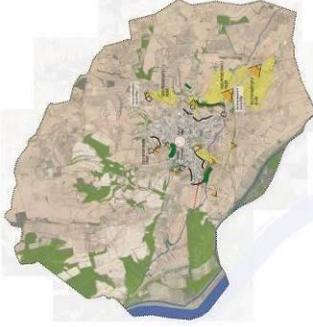
- œnotourisme (caves, vignobles, etc.) ;
- tourisme historique et patrimonial (Château des Papes, Église Notre Dame de l'Assomption, etc.) ;
- tourisme gastronomique (musée du vin, chocolaterie).

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES

- Un paysage composé de cinq structures paysagères : les coteaux des hautes terrasses alluviales, la plaine alluviale, les berges du Rhône, le centre-ancien et les quartiers résidentiels.

- Un socle villageois marqué de l'identité communale :
 - un cœur historique en promontoire au cœur de la plaine viticole ;
 - des linéaires et ensembles arborés mettant en valeur le village et le château ;
 - un rôle important de la plaine agricole dans la perception du village (socles paysagers).
- Une plaine agricole encore bien préservée, des ensembles boisés résiduels qui tendent à disparaître.



PATRIMOINE ET DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

- Trois monuments historiques à valoriser : le château (classé), la chapelle Saint Théodorie (classée), les ruines de la Tour de l'Hers (inscrites).

- Un centre-ancien à conserver pour sa qualité et son identité urbaine.

- D'autres éléments bâti remarquables (patrimoine religieux, hydraulique, moulins, mas, etc.).

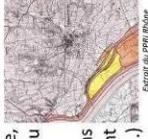
- Un patrimoine naturel et agricole (le Rhône, les domaines viticoles, etc.).

DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES À PRENDRE EN COMPTE

- Le Rhône et ses abords concernés par :
 - Natura 2000 « le Rhône aval » (directive habitat) ;
 - ZNIEFF : « le vieux Rhône des Arméniers » et « le Rhône ».
- 24 habitats d'intérêt communautaire.

UN TERRITOIRE À RISQUE D'INONDATION

- Risque de crue du Rhône : plan Rhône, PPRI, TRI* d'Avignon-Plaine du Tricastin-Basse Vallée de la Durance.



- D'autres risques plus ou moins importants (ruissellement, mouvement de terrain, retrait/gonflement d'argile...)

* Territoire à Risque d'Inondation.

